

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 Octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, D. GANNE, J-O. RABOT, M. GRENIER, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, A. NEUSSER,

Absents : V. KRYCK, L. JACQUEMET,

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE, M. LAPTEVA, G. MASRARI, C. TOWNSEND, P. GUINOT,

Procurations: J-M. PALINIEWICK à M-C. ROCH, G. MASRARI à A. NEUSSER, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

4. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Pour le service administratif :

Afin d'assurer le secrétariat du Maire et des directions (direction générale, direction des services techniques, direction des finances, et de la police municipale), la collectivité souhaite recruter un assistant de Direction.

Cet agent aura également en charge la gestion des archives communales, la préparation du conseil municipal et assurera un renfort à l'accueil un jour par semaine ainsi que pendant les congés de l'agent actuellement en poste.

Afin d'augmenter les chances pour la collectivité de recruter l'agent correspondant au mieux au poste présenté, il est proposé de l'ouvrir sur tous les grades d'adjoint administratif et de rédacteur.

Pour le service enfance :

Les restrictions médicales émises par le médecin du travail, concernant le poste de l'adjoint d'animation actuellement ATSEM ayant été précisées et allégées, l'agent souhaite pouvoir reprendre certaines de ses tâches et retrouver son temps de travail initial, à savoir 32 heures hebdomadaires.

Son temps de travail doit donc être augmenté de 4 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉÉ** un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024,
- **CRÉÉ** un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024,

- **CRÉÉ** un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024,
- **CRÉÉ** un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024,
- **SUPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 heures hebdomadaires à compter du 9 octobre 2023,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32 heures hebdomadaires à compter du 9 octobre 2023
- **DIT** que la dépense est prévue au BP 2023, chapitre 012

Fait à Ornex, le 18 octobre 2023

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 18 octobre 2023
Affiché le : 18 octobre 2023

Olivier GUICHARD

